SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU CONSEIL A L'ORIENTATION UNIVERSITAIRE ET DES BOURSES

DIRECTION DES BOURSES D'ETUDES

Ouagadougou, le ng SEPT 2024

N°2024 ₩ 0 0 6 5

_MESRI/SG/DGCOB/DBE

GOMMUNIQUE

1. Appel à candidature

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants désireux d'entreprendre des études d'ingénieur dans les universités publiques de la zone hors Afrique au titre de l'année académique 2024-2025, qu'au vu du reliquat de bourses du premier appel à candidature, ils peuvent soumettre leurs dossiers de demande de bourse nationale sur la plateforme Campus Faso à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf.

Le nombre de bourses disponibles est de :

Quota mixte : treize (13) Quota filles : quatre (04)

2. Conditions de candidature

Peut faire acte de candidature, tout étudiant de nationalité burkinabè remplissant les conditions suivantes :

2.1. Pour les lauréats des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE)

- avoir validé les deux années des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles avec au moins la mention « assez bien » (≥ 12/20);
- être admis en première année dans une grande école ou une école d'ingénieurs au titre de l'année académique 2024-2025 de la zone hors Afrique ;
- ne pas être âgé de plus de 26 ans révolus au 31 décembre 2024 ;
- ne pas être salarié du public ou du privé.

2.2. Pour les candidats titulaire d'un diplôme BAC+2

- être titulaire d'un DTS, d'un BTS, d'un DUT, du diplôme d'ingénieur des travaux, ou d'une licence, avec au moins la mention « assez bien » (≥ 12/20);
- être admis en première année dans une grande école ou une école d'ingénieurs au titre de l'année académique 2024-2025 de la zone hors Afrique :
- ne pas être âgé de plus de 28 ans révolus au 31 décembre 2024 ;
- ne pas être salarié du public ou du privé.

2.3. Pour les candidats titulaires de la licence

- être titulaire d'une licence ou de tout autre diplôme jugé équivalent, avec au moins la mention « assez bien » (≥ 12/20);
- être admis en première année dans une grande école ou une école d'ingénieurs au titre de l'année académique 2024-2025 de la zone hors Afrique;
- ne pas être âgé de plus de 28 ans révolus au 31 décembre 2024 ;
- ne pas être salarié du public ou du privé.

3. Composition du dossier de candidature

Tout dossier de candidature doit comporter les <u>fichiers scannés</u> de toutes les pièces suivantes :

- la fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme CampusFaso : www.campusfaso.bf .) ;
- l'original de extrait d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;
- l'original du certificat de nationalité burkinabè ou l'original de la copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabè ou encore la photocopie légalisée de l'un de ces deux documents ;
- une lettre de motivation;
- un curriculum vitae daté et signé;
- la photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ;
- les photocopies légalisées des diplômes (ou les photocopies légalisées des attestations des diplômes) du DTS, du BTS ou du DUT, de la licence ou du diplôme d'ingénieur des travaux ;
- les photocopies légalisée des relevés de notes des deux (02) ou trois (03) dernières années d'études comportant les moyennes semestrielles ou annuelles ;
- une attestation de préinscription en première année d'ingéniorat au titre de l'année académique 2024-2025.

4. Procédure de dépôt en ligne du dossier

Les candidats à ces bourses doivent soumettre leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme CampusFaso à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf.

Pour la procédure, une fois connecté à la plateforme CampusFaso, le candidat doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) s'il n'en pas. Il doit s'assurer de conserver soigneusement son mot de passe de connexion qu'il recevra par email;
- se connecter à son compte INE à l'aide de son identifiant (INE) et du mot de passe reçu par email ;
- cliquer sur la rubrique « Bourse » pour accéder à l'espace de dépôt de son dossier de candidature à la bourse ;
- renseigner tous les champs et charger les scans de toutes les pièces constitutives du dossier de candidatures aux champs qui y sont réservés ;

Tout dossier de candidature doit être déposé en ligne, dans la période allant **du 05 au 14 septembre 2024** jusqu'à 23 heures 59 minutes sur le site : https://campusfaso.bf/ dans la rubrique « Bourse ».

5. Recommandations pour le dépôt en ligne des dossiers

Le candidat doit s'assurer:

- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de disposer d'une bonne connexion :
- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de scanner de manière lisible toutes les pièces requises; vérifier que la taille maximale de chacune des pièces scannées (fichiers) et à joindre au dossier ne dépasse pas cinq (05) Mégaoctets (Mo);
- d'enregistrer son dossier avant la date limite de dépôt des candidatures ; se reconnecter après le dépôt pour vérifier que son dossier est bien complet et que toutes les pièces ont été bien chargées dans les champs appropriés de l'espace de candidature ;
- d'avoir reçu un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature; la réception de l'email de confirmation ne garantit pas la conformité du dossier aux termes du communiqué mais indique que le dossier a été effectivement déposé.

6. Conditions et modalités d'examen du dossier

- Les dossiers de candidature seront examinés en tenant compte de la moyenne de tous les semestres du cycle.
- En raison du quota limité de bourses allouées, ne seront pris en compte pour la compétition que les candidats remplissant les conditions et disposant des pièces ci-dessus mentionnées au moment des travaux de la Commission Nationale des Bourses d'Etudes et de Stages (CNBES).
- Tout dossier **incomplet**, même valablement déposé avec réception par le candidat d'un email de confirmation **ne sera pas examiné**.
- Seuls les relevés de notes comportant une moyenne semestrielle ou annuelle seront pris en compte.
- Tout dossier comprenant la copie scannée d'un original ou la copie scannée d'une photocopie non légalisée en lieu et place du (ou des) document(s) exigé(s) par le communiqué ne sera pas examiné.
- Les dossiers des candidats ayant des inscriptions dans les établissements d'accueil privés ne seront pas examinés.
- Toute attribution d'une bourse pour des études dans une spécialité choisie est définitive, tout changement de spécialité entraîne systématiquement la déchéance de la bourse.
- La traduction officielle en français des pièces constitutives du dossier qui sont dans une autre langue doit être annexée auxdites pièces.
- Les frais de formation sont pris en charge dans la limite des textes réglementaires.

- Les candidats ayant déjà bénéficié de la bourse nationale pour un niveau d'études donné ne sont pas éligibles s'ils postulent pour le même niveau d'études.
- Les bourses sont attribuées au regard des besoins de développement du Burkina Faso, les filières et les lieux de formation retenus des bénéficiaires sont aussi fonction de ces priorités.
- L'obtention d'une inscription n'entraîne pas l'octroi systématique de la bourse nationale.
- Tout dossier de candidature d'un étudiant déjà attributaire de l'aide ou d'un prêt FONER, ou toute autre bourse ou autre financement en cours de validité ne sera pas examiné.
- Tout salarié du public ou du privé qui candidate s'expose à des poursuites judiciaires conformément aux lois en vigueur.

7. Complément de dossier pour les candidats retenus

Tout candidat retenu pour ces bourses devra déposer un **complément physique de son dossier** à la Direction Générale du Conseil à l'Orientation Universitaire et des Bourses (DGCOB ex CIOSPB). Ce complément est composé comme suit :

- une demande manuscrite timbrée à 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- la version physique (papier) de chaque pièce du dossier de candidature jointe sur la plateforme CampusFaso ;
- une photo d'identité récente;
- une chemise cartonnée (ne rien écrire dessus).

P/le Ministre et par délégation, Le Secrétaire général Pr Samuel PARE

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques